Déclaration liminaire du SNALC 66

CDEN du mardi 10 septembre 2019

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que les enseignants du premier degré ont commencé cette année scolaire 2019-2020.
Alors que la loi pour une École de la confiance ou encore la loi de transformation de la fonction publique ne donne vraiment pas le sourire, une nouvelle réforme à venir inquiète le SNALC. Cette réforme risque d'avoir un impact bien plus grave sur le moral déjà si bas des professeurs des écoles.

Depuis plus de vingt ans, l'enseignant du premier degré est épuisé de devoir remettre systématiquement en question ses pratiques et ses habitudes de travail pour répondre aux exigences des réformes incessantes.

Sans cesse culpabilisé, il est excédé de devoir faire face à des situations qui dépassent de très loin les compétences initialement requises pour son métier de professeur. Devoir satisfaire des missions de plus en plus exigeantes sans avoir forcément les explications, les outils ou le matériel adéquats devient pesant.

Cependant il ne baisse pas les bras et continue à faire tant bien que mal ce qu'il faut pour que les élèves ne pâtissent pas de cette détresse psychologique. Pour autant, le professeur est sous-payé depuis vingt ans. Quelle récompense pour toujours plus de fatigue, toujours plus de demandes, d'injonctions, de responsabilités… Rien ou quasiment rien en retour.

Si cette rentrée s'annonce si noire, c'est que la réforme des retraites va tomber comme un couperet pour les enseignants du premier degré. En effet, le corps des professeurs des écoles sera incontestablement celui qui va le plus terriblement subir les effets négatifs de la réforme à venir. Inutile de préciser que cela pèsera encore plus sur le nombre de démissions, sur la baisse de l'attractivité du métier et sur le nombre de dépressions et de suicides. Le métier n'attire plus et attirera encore moins.

Selon la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance), en lissant la carrière, un professeur des écoles touche environ 330 € net par mois de moins qu'un professeur certifié. Sur 20 ans un PE gagnera donc environ 80 000 euros de moins que son collègue du secondaire, lui-même sous payé au regard de son niveau d'étude et de son travail.

Le salaire était déjà une revendication historique mais avec cette nouvelle réforme des retraites, il devient impératif et urgent de prendre en compte sérieusement la situation des professeurs des écoles. Il en va désormais de l'avenir de l'École. En effet, on ne redonnera pas l'envie d'enseigner ou de devenir enseignant dans le premier degré sans revaloriser correctement et dignement les salaires. Cela fait maintenant plusieurs années que le SNALC interpelle le ministère sur ce point et demande de réelles avancées significatives.

Nous avons dû nous confronter récemment à une attaque sans précédent contre la fonction publique puisque les agents de l'Éducation nationale ont vu s'abattre une nuée de réformes en tous genres. L'épuisement est réel, y compris sans doute chez les personnels du ministère et de ses directions générales, soumis à un calendrier effréné : programmes de lycée, agenda social, orientation, épreuves du bac, missions des AESH, loi BLANQUER, politique de l'orientation, formation continue imposée, fusion académique, place du concours, adaptation des classes préparatoires, bilan des évaluations CP-CE1...ça suffit !

Pour le SNALC, la place des mathématiques est aussi une question importante. En effet, la spécialité ne s'adressera qu'aux élèves ayant un profil qui les aurait précédemment menés en filière scientifique. Les profils plus « ES » vont se heurter à des difficultés.

En effet, à cette rentrée 2019, la baisse du nombre d'élèves faisant des mathématiques est inquiétante. Elle nuit à la culture mathématique des élèves. Dans un monde où les mathématiques prédominent, ne nous tirons pas une balle dans le pied faute d'avoir négligé une discipline scolaire riche et indispensable.

Dans d'autres pays du monde, ils ont tout misé sur les mathématiques et les efforts fournis, que ce soit sur le plan pédagogique que celui de la formation des enseignants par un personnel compétent, ont prouvé par la suite leur efficacité.

Notre département a dorénavant des enseignants référents mathématiques, à raison d'un jour par semaine alors que le Ministère souhaite que cela soit une mission à plein temps. Il conviendra en temps voulu d'analyser les orientations décidées par les experts sachant qu'il serait bon d'établir un bilan des actions du terrain et de mettre définitivement un terme à toutes les initiatives qui ne marchent pas. Par ailleurs, n'offrir que neuf heures par an de formation spécifique dans cette discipline, très en deçà des autres pays de l'OCDE, prouve encore le manque de cohérence de toute notre politique « instructive » qui ne doit être finalement qu'un pendant de la politique éducative.

Enfin, le label « Cité éducative », fièrement exposé dans la presse, nous rappelle malheureusement que la Ville de Perpignan présente des difficultés scolaires. Le SNALC ne se réjouit pas de figurer dans ce « gruppetto », qui comprend des quartiers tristement célèbres, même si on admet bien que cela va permettre d'obtenir des financements supplémentaires. Ce qu'il faut comprendre c'est que l'on va créer une nouvelle fracture au sein du réseau d'éducation prioritaire déjà très développé à Perpignan. Quid du chef de projet ? Comment peut-on croire qu'en trois mois, nos instances vont pouvoir accoucher d'un projet pour des questions graves auxquelles nous n'apportons aucune réponse fiable depuis environ 40 ans ? Penser que cette dynamique va prendre et résoudre les problèmes relève de l'utopie.

Si le principe d'aider certaines zones est louable, on peut s'interroger sur ce nouveau système car l'ancien s'est révélé au final relativement contre-productif. Le rapport de la Cour des Comptes, publié le 17 octobre 2018,

établit un bilan négatif de ce dispositif né en 1981 avec les « zones d'éducation prioritaire » (ZEP).
Le SNALC sera donc vigilant sur les actions qui seront mises en place et sur leur bilan.

Le SNALC sera enfin un acteur important sur lequel il va falloir compter de « ***l'école au supérieur*** ».

LE SNALC 66